

Déclaration préliminaire FSU 22 au CDEN du 10 novembre 2011

**à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor,
à Monsieur le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor,
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Côtes d'Armor,
à Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,**

Nous tenons à vous faire part de notre insatisfaction, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de l'absence de CTPD second degré de rentrée 2011 qui, pourtant, se tient dans les autres départements. De plus, nous regrettons de n'avoir pu participer aux groupes de travail promis lors des derniers groupes de travail et CTPD de préparation de rentrée (Ulis, SEGPA, réforme du lycée, sectorisation, petits collèges en milieu rural, carte de langues, langues régionales, dérogations...) qui ne se sont toujours pas tenus.

Pour le second degré :

A cette rentrée, nous avons eu une fin de non-recevoir à nos demandes réitérées d'entretien téléphonique avec les services de l'Inspection Académique alors que les problèmes dont nous nous faisons l'écho étaient urgents et bien réels.

Le groupe de travail second degré du 6 octobre 2011 a confirmé nos craintes d'importantes dégradations des conditions de rentrée dans le département que nous avons déjà listées lors du dernier CDEN du 12 avril 2011.

En effet, les effectifs croissent dans les collèges des Côtes d'Armor(+ 489 élèves) mais les moyens attribués en heures postes ne sont pas à la hauteur de cette augmentation.

Les effectifs en lycées augmentent (+138 élèves) et le nombre d'élèves par classe à la rentrée est généralement proche de 35 au lycée général et technologique à cause des dotations horaires insuffisamment pourvues en heures postes. Concernant les heures supplémentaires, il s'agit d'une véritable explosion en lycée ce qui est inacceptable d'autant plus que les lycées généraux et professionnels sont frappés par des suppressions de postes . Le solde création/suppression est en effet largement négatif. Le taux d'HS prévisionnel était de 11,07% en juin contre une moyenne de 8,7% les années précédentes, or, seules 51,78 HSA sur 1506 ont été transformées en heures postes lors des ajustements !

Les heures supplémentaires doivent rester une possibilité d'ajustement à la marge et non un levier pour supprimer des postes.

On aboutit ainsi à cette rentrée à cette logique absurde : alors que dans un établissement les besoins sont supérieurs ou égaux à l'apport des personnels titulaires d'une discipline, il y a un complément de service donné et des heures supplémentaires pour les collègues ou un vacataire nommé sur ces heures. Nous demandons officiellement l'abandon d'une telle logique de gestion.

De plus, les blocs de moyens provisoires sont pléthoriques ainsi que les compléments de service donnés ce qui entraîne des difficultés supplémentaires de fonctionnement des établissements, le recours massif à des personnels précaires et non formés, et, une dégradation des conditions de travail des collègues.

On assiste cette année à une réduction de l'offre de formation avec les options qui se réduisent comme peau de chagrin et une suppression d'horaires disciplinaires directement liée aux réformes des lycées généraux, technologiques et professionnels.

La réforme des séries STI s'est faite dans l'urgence et à marche forcée avec de nombreuses suppressions de postes envisagées à court terme. Que deviendront les collègues de ces disciplines dans les années à venir ? A ce sujet, la FSU demande une audience urgente à Monsieur le Recteur. Par ailleurs, vus les événements

récents, la FSU demande au CDEN d'avoir une pensée pour nos collègues qui malheureusement sont passés à l'acte.

Les réformes des STG et ST2S envisagées n'ont d'autre but que les suppressions massives de postes toutes habillées qu'elles sont d'un cache misère pédagogique. Comme nous l'avions redouté les lycées professionnels subissent de plein fouet la mise en place des bacs professionnels en 3 ans notamment par la diminution importante des heures d'atelier, la restructuration de l'offre de formation qui, parfois, va même à l'encontre des besoins constatés dans le bassin.

Les réductions d'emplois affectent aussi les conditions d'encadrement.

Alors que le Centre d'Analyse Stratégique, institution placée auprès du Premier Ministre, a fait savoir que la France possède, dans le second degré, un taux d'encadrement tout juste à la moyenne des pays de l'OCDE (derrière la Grèce et l'Autriche), les collèges sont dotés en moyenne sur la base au mieux de 28 élèves par classe souvent 29 ou 30, les lycées sur la base de 35.

En résumé, pour le 2nd degré, nous assistons à la multiplication des heures supplémentaires et à la banalisation des postes éclatés sur 2 ou 3 établissements, à la poursuite de l'emploi sur le terrain des stagiaires à plein temps au mépris de leur formation professionnelle et de leur santé, à de nouvelles diminutions des postes de TZR, à la nomination massive de personnels de plus en plus précaires allant de contrats en contrats...

Ce qui signifie que nous en sommes à sacrifier l'Éducation Nationale sur l'autel des économies budgétaires.

Pour le premier degré :

Puisque le CDEN prévu au mois de mars s'est tenu hors la présence des représentants des personnels et autres membres du CDEN à cause du refus opposé à notre demande de report à une date ultérieure, vous nous permettrez, en premier lieu, de vous déplorer vivement le peu de cas qui a été fait de notre demande, pourtant légitime au regard des textes, et, par conséquent, du dialogue social.

Vous ne vous étonnerez pas non plus que nous revenions sur l'ensemble des mesures de carte scolaire prises pour cette rentrée puisque nous n'avons pas pu le faire avant.

Aucun doute, l'application de la politique budgétaire nationale drastique semble bien se mettre en place dans le département et les leviers pour la mettre en œuvre être appliqués rigoureusement.

Les retraits d'emplois vont ainsi être effectués là où cela se voit le moins, ou, plus exactement, le moins vite car les effets ne tarderont pas à se faire sentir peu après la rentrée.

Premiers leviers : le remplacement (moins 8 postes), les enseignants affectés sur des supports qui ne sont pas des postes "classe" et que vous qualifiez de « hors la classe » bien que nos collègues soient en face d'élèves tous les jours, l'aide pédagogique et la mise à la disposition des associations péri-éducatives (moins 7 postes).

C'est oublier que l'école ne fonctionne pas qu'avec des maîtres devant une classe.

Sont remises en question les missions exercées par nos collègues, les projets qui ne peuvent exister que grâce à leur présence et leur travail, l'innovation pédagogique. Conseillers pédagogiques musique, arts plastiques, EPS, langues vivantes, Itinérant breton, Psychologue scolaire, enseignants spécialisés G et E... nos collègues ne serviraient-ils à rien ?

Et les collègues du CDDP, de l'ITEP, du CMPP, du GFEN ?

Tous ces projets, ces investissements au service des élèves et des collègues jetés au panier sans plus de sentiments ni de questionnement sur le beau et bon travail de

l'enseignant, sur la pédagogie, nous montre que l'Éducation n'est plus votre priorité et que seule compte la réduction du nombre des fonctionnaires, quel qu'en soit le prix à payer pour la jeunesse et l'avenir de ce pays. Et les besoins d'aide aux enfants en difficulté seraient-ils moindres pour qu'on continue de supprimer des postes de RASED ?

Et les EATICE ? Leurs tâches diminueraient-elles ? Vous aviez pourtant augmenté, Monsieur l'inspecteur d'académie, l'an dernier, leur temps de service destiné à ces missions et, aujourd'hui, vous voudriez nous faire croire qu'on aurait moins besoin d'eux ?

8 postes de remplaçants en moins !

Que va-t-il advenir des élèves dont les maîtres seront absents ? La désorganisation des écoles quand il n'y a pas de remplaçants ne semble pas préoccuper beaucoup le ministère et notre hiérarchie. Pourtant, cette année, le manque de remplaçants s'est fait sentir de manière criante dans plusieurs secteurs du département.

Autres leviers mis en œuvre : diminution de la scolarisation des 2-3 ans, augmentation des effectifs par classe, de la taille des écoles par des fusions en nombre.

Monsieur le Recteur d'académie annonce une baisse des effectifs de 178 élèves sur le département des Côtes d'Armor pour justifier des fermetures de postes annoncées dans le 1er degré.

La FSU tient à donner son point de vue, contradictoire, sur ces chiffres. Il suffit d'observer attentivement le tableau retraçant l'évolution des effectifs des élèves dans l'enseignement public (en début du document que vous avez entre les mains) pour se rendre compte de la tromperie.

Entre la rentrée 2001 et la rentrée 2010, les effectifs d'élèves n'ont cessé d'augmenter dans le 1er degré public, toutes tranches d'âge confondues.

La seule ligne qui ne suit pas cette évolution à la hausse est la ligne qui concerne les 2 ans.

Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge passe de 2937 en 2001-2002 à 1539 en 2010-2011. Et Les prévisions du rectorat pour la rentrée 2011 sont encore à la baisse : 1411 élèves de 2-3 ans seulement seraient scolarisés dans les écoles publiques l'an prochain. Alors que l'Insee indique une population en hausse ou stable, pour cet âge, ces dernières années, comment expliquer que le nombre d'enfants de 2-3 ans dans les classes maternelles baisse ?

La réponse est simple : en fermant des classes maternelles ou en refusant d'en ouvrir. Ainsi, depuis 2001, le nombre de tout petits scolarisés à l'école maternelle publique est diminué de plus de la moitié ! Ces enfants sont systématiquement maintenus à la porte des écoles publiques. Mais le plus grave c'est que, souvent, ils sont quand même présents à l'école, bien que non comptabilisés, grossissant les effectifs des classes déjà chargées.

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2, c'est cela que ça signifie : moins de classes, plus d'élèves par classe, des maîtres absents non remplacés et leurs élèves répartis dans les autres classes désorganisées, moins d'aide aux élèves en difficulté, moins de qualité et de projets ambitieux pour les enfants de ce pays.

La FSU des Côtes d'Armor dénonce cette politique de casse continue de l'école publique et toutes les fermetures envisagées et demandent que les moyens soient donnés au département pour permettre les ouvertures de classes et de postes nécessaires pour la rentrée de septembre 2011.

Et le budget 2012 prévoit le non-remplacement de 2 enseignants sur 3 dans l'Education Nationale puisque, sur les 14 000 suppressions prévues, 5700 concernent le 1er degré public pour une prévision de 8700 départs en retraite.

Le lundi 5 septembre, en groupe de travail pour les ajustements de carte scolaire - M. l'inspecteur d'académie - vous avez décidé d'octroyer l'équivalent de 3,5 postes

supplémentaires, plus l'ouverture de trois postes ASH nécessaires, dont certains demi-moyens accordés pour l'année scolaire 2011-2012 seulement. A ce moment, le compte n'y était pas ! Toutes les situations d'écoles en difficulté, qui avaient évolué depuis le mois de mars précédent, justifiaient une réelle et efficace prise en compte. Vous aviez évoqué plusieurs situations qui devaient être réétudiées sous quinzaine : sans création de poste, mais avec une aide pédagogique possible accordée pour l'année scolaire.

Les représentants de la FSU vous ont interrogé sur vos intentions concernant les postes de réseaux d'aide - ou RASED - non pourvus, en particulier les postes surnuméraires "à cheval" sur 2 écoles : des supports budgétaires que vous aviez décidé de "geler". Vous avez déclaré votre intention d'examiner ces situations, pour considérer certains de ces postes comme "prioritaires" et les débloquer plus tard, après avis de vos IEN.

Le 21 septembre, vous avez communiqué vos décisions concernant l'utilisation de ces postes non pourvus. Il s'agissait d'accorder une aide pédagogique provisoire aux écoles, ou de débloquer un poste - ou fraction de poste de RASED E - pour apporter du soutien aux élèves en difficulté.

Vos premières propositions étaient confirmées, augmentées de quelques mesures supplémentaires trop rares. Les demandes de certaines écoles ont été entendues partiellement, mais beaucoup d'autres sont malheureusement restées lettre morte. **Selon les calculs de la FSU 22, pour le 1er degré, pour cette année 2011-2012, il existe une vingtaine de postes d'enseignants spécialisés non pourvus, c'est-à-dire autant de supports budgétaires qui seraient utilisables pour atténuer la difficulté scolaire et aider les écoles aux effectifs chargés.**

Or, les décisions prises à ce jour reviennent à pourvoir seulement 8,25 Equivalents Temps Plein.

Le compte n'y est toujours pas, loin s'en faut !

Rappelons que lors du groupe de travail de carte scolaire du 5 septembre, vous affirmiez que tous les supports vacants avaient été réutilisés en 2010-2011.

Un constat s'impose : parmi les écoles où existait un poste de réseau d'aide (RASED), fractionné ou entier, qui n'est pas toujours pas pourvu, certaines n'auront pas les moyens d'apporter de l'aide spécialisée aux élèves en difficulté. Ces supports de postes RASED existent pourtant, et sont prévus pour cela.

Des secteurs restent à ce jour privés de cette aide spécialisée utile et nécessaire. Ils réclament au moins un poste permettant d'apporter ce soutien.

Rappelons au passage la revendication de la FSU 22 de rétablir une formation E et d'assurer des départs en stage à la hauteur des besoins du département pour que tous les postes RASED soient occupés par des personnels spécialisés formés !

Concernant les écoles pour lesquelles vous avez accepté in fine d'accorder un 1/2 poste en mars ou le 5 septembre, auxquelles vous proposez une aide pédagogique pour cette année scolaire seulement, **nous tenons à affirmer que pour nous, les demi-postes ne sont jamais une solution satisfaisante** : ni pour les écoles, ni pour les élèves qui se retrouvent une moitié de la semaine dans des classes aux effectifs trop chargés pour profiter d'un enseignement digne de ce nom.

Pas satisfaisant, non plus, pour les enseignants nommés sur ces postes, contraints d'effectuer des déplacements sur leur pause méridienne, ne pouvant échanger ni avec les collègues des 2 écoles, ni avec leurs parents d'élèves.

A plusieurs reprises, les représentants du FSU 22 ont dénoncé la difficulté de telles conditions de travail.

Nous le répétons aujourd'hui.

A l'heure où l'État employeur affirme vouloir prendre en compte les conditions de travail des personnels dans les CHSCT, nous pensons que la santé de certains de nos collègues est ainsi mise à rude épreuve.

Pour en revenir aux écoles, certaines ne peuvent s'arranger d'un 1/2 poste, soit parce que ce moyen ne permet pas un fonctionnement satisfaisant, soit parce que ce moyen n'est tout simplement pas suffisant.

Pour la FSU 22, les décisions prises ne sont satisfaisantes, ni pour les élèves des classes surchargés, ni pour leur famille, ni pour les écoles ou les collègues. Des supports budgétaires ont disparu.

Nous portons ici pour nos collègues, nos élèves et leurs familles une toute autre ambition pour l'école publique dans les Côtes d'Armor. Nous réitérons donc, Monsieur l'inspecteur d'académie, notre demande du 20 septembre de revoir votre appréciation des « priorités » pour l'ensemble du département.

Pour conclure :

Tout ce que nous avons évoqué n'est que la conséquence de choix budgétaires regrettables.

En effet, au nom de la priorité accordée à la réduction des déficits publics, le budget 2012 s'inscrit dans la logique des plans d'austérité imposés en Europe : les dépenses de l'État sont gelées en valeur (hors dette et pensions), la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux est poursuivie avec la suppression de 30 400 emplois de fonctionnaires, le gel des dotations de l'État aux collectivités territoriales est reconduit.

L'Éducation Nationale se verra ponctionner de 14 000 emplois, ce qui porte à plus de 70 000 le total des suppressions depuis 2008.

Ce budget est aussi marqué par la poursuite pour la deuxième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010. Quant au « retour catégoriel » corollaire du « travailler plus pour gagner plus », outre son caractère de troc inadmissible, il se traduit par le développement de l'individualisation et de la rémunération de la « performance »...

Avec 61,024 milliards, le budget de l'Éducation nationale est en évolution de + 0,86% en euros courants par rapport au projet de loi de finances 2011, ce qui correspond à une baisse d'au moins 0,84% en euros constants si l'on s'en tient aux prévisions d'inflation sans doute très optimistes.

Hors pensions, depuis 2007 le budget de l'enseignement scolaire ne cesse de diminuer en euros constants.

Peu importe pour le ministre la remontée des effectifs amorcée à la rentrée 2010, et prévisible pour les quinze années à venir compte tenu seulement de la courbe des naissances. Peu importe la crise de recrutement qui s'annonce, conséquence redoutable de la baisse continue des postes mis aux concours externes depuis 2002, du sabotage de la formation des nouveaux enseignants et des conditions de leur entrée dans le métier...

Peu importe les remplacements non assurés, les effectifs qui explosent, l'accompagnement personnalisé en lycée et l'aide personnalisée dans les écoles qui sont une véritable imposture, l'éducation prioritaire sacrifiée, les taux de scolarisation des 2-3 ans et des 15-19 ans en baisse, les 130000 sorties sans qualification du système éducatif.

Peu importe les salaires des professeurs inférieurs à la moyenne de l'OCDE, les enseignants français partageant avec leurs seuls collègues suisses le privilège de salaires moyens sans augmentation depuis 1995...

Ce budget, et la politique éducative qui va avec, tournent le dos à l'avenir : la FSU continuera à porter, lors du débat parlementaire sur le budget et dans toutes les instances où elle siège, l'exigence d'une autre politique pour l'Éducation.

La FSU vous remercie de votre attention .